

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-11-19-014

Séance du 19 novembre 2020

Date de convocation : 13 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation : 13 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire. Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20201119.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christian PRADIER, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Manon RIGOLLIER, Bertrand GUILLET
Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Christiane GUERRERO (procurator à Romain Daubié) Carine MOUSTAUD (procurator à Virginie Becquet), Irène TOST (procurator à Romain Daubié),

ABSENT : Jean-Luc CHARVET

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 3

Objet : Attribution de deux subventions exceptionnelles

Rapporteur : Romain Daubié

Monsieur le Maire rappelle que les subventions allouées aux associations pour l'année 2020 ont fait l'objet de délibérations le 30 janvier 2020 et le 10 juillet 2020. Deux modifications sont aujourd'hui à apporter à la liste des subventions du 30 janvier 2020 modifiée le 10 juillet 2020, à savoir :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 700 € au Comité des œuvres sociales des agents de la ville de Montluel ;
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 € au Téléthon.

Les nouvelles subventions allouées, d'un montant total de 1 500 €, sont financées par la reprise de 1 500 € sur la provision pour subventions exceptionnelles.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les modifications suivantes à la liste des subventions de l'année 2020, comme suit :

Nom de l'association / objet	Montant inscrit au BP 2020	Adoption par délibération
Téléthon -subvention exceptionnelle	0,00	800,00
Comité des œuvres sociales - Subvention exceptionnelle	0,00	700,00
Provisions subventions exceptionnelles	28 676,82	27 176,82

- **ACCORDE** au Téléthon une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € pour l'année 2020 ;
- **ACCORDE** au Comité des Œuvres Sociales des agents de la ville de Montluel une subvention exceptionnelle supplémentaire de 700 € pour l'année 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater ces deux subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ